

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU
CONSEIL D'ECOLE**

Vous êtes invités à élire vos représentants au conseil d'école, qui sera constitué, comme chaque année, dans les prochains jours. La date de ces élections est fixée au vendredi 11 ou samedi 12 octobre 2013 par note de service.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, le jour du scrutin, vous pouvez tout de même voter, par correspondance, dans les conditions ci-après :

- Glissez le bulletin de vote, sans rature ni surcharge, dans la première enveloppe. N'écrivez rien sur cette enveloppe.
- Cachetez cette enveloppe.
- Glissez-la dans une seconde enveloppe où doivent être inscrits : d'un côté l'adresse et la mention «**Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école** ».
- De l'autre, votre nom, votre prénom, votre adresse et votre signature.
- Cachetez cette seconde enveloppe.

Vous pouvez :

- confier cette enveloppe à la poste après l'avoir affranchie.
- la remettre vous-même au bureau des élections ou à son président (directeur ou directrice d'école).
- dans ces deux derniers cas, date et heure de la remise sont portées sur l'enveloppe extérieure, par le directeur ou la directrice.

ATTENTION :

Si l'enveloppe extérieure ne comporte pas les mentions indiquées plus haut, votre vote sera écarté. Il le sera également s'il parvient
APRES L'HEURE DE LA CLÔTURE DU SCRUTIN